Image not found or type unknown

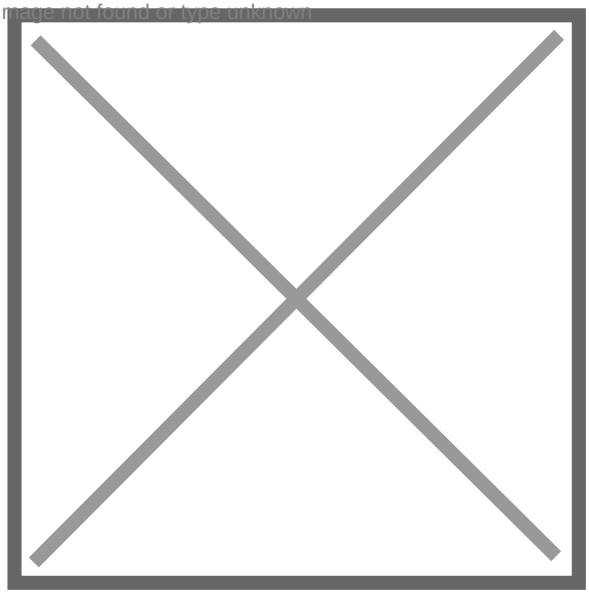

Annulation ou modification d'un vote d'assemblée générale

Par **vanessa B_old**, le **27/07/2007** à **11:52**

bonjour, je suis propriétaire et à l'assemblée général de juin a été voté et accepté un ravalement de facade. Lors de l'assemblée, le syndic nous a proposé 2 devis... et nous en avons accepté un. Comme base de calcul, pour savoir combien chacun devait payer, il nous a donné un tableau avec des lots, correspondants au appartement et garage de chacun et nous a dit de nous fier à ca. Résultat: 2600€.Mais j'ai recu il y a 2 semaines un 1er appel de fond de 900€, 1er appel sur 4, sur qui fait un total 3600€! après appel au syndic, elle m'explique qu'en plus du lot garage et appartement, il y a un lot balcon et escalier (extérieur). Pour 1000€ de +, plusieurs voisins dont moi meme aimerions, soit annulé ce vote, soit avoir un devis moins cher, soit demander une échéance plus longue (les travaux étant prévus pour printemps 2008, faire par exemple pour printemps 2009). Il n'était pas prévu un tel investissement au départ, nous aimerions revenir sur notre choix, que pouvons nous faire????? quelles sont les solutions qui s'offrent à nous?

je vous remercie d'avance de l'aide que vous m'apporterez...

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés